

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES APRES BÂLE 2

Le **Crédit inter entreprise** représente un enjeu considérable pour les entreprises qui, par le biais des délais de paiement, s'accordent entre elles 2 à 3 fois plus de crédit que les banques ne leur accordent en financement d'exploitation. Or les entreprises industrielles et commerciales ne sont pas des professionnels du crédit et chaque année les défaillances d'entreprises rappellent que les délais de paiement portent en eux un risque de crédit. 21% des défaillances d'entreprises viennent de la défaillance d'un client important !

Le premier objectif de ce groupe est d'échanger sur les bonnes pratiques professionnelles car la prévention du risque clients, la prévention des difficultés des entreprises, la réduction des délais de paiement, permettent de maîtriser le risque de crédit et d'optimiser les délais de paiement. Les techniques de Credit Management sont un apport fondamental à la compréhension de ce mode de financement des entreprises.

Le second objectif est d'analyser sur le plan prospectif les conséquences de BÂLE 2 sur le crédit inter entreprise et la **conjonction de cette réforme avec l'évolution des directives européennes** sur la réduction des délais de paiement.

- **La réforme de BÂLE 2** conduit les banques à se réorganiser pour se mettre en conformité avec les nouveaux ratios de solvabilité et pour affecter en fonds propres une réserve suffisante qui corresponde à leur exposition aux risques.
 1. Quels sont ces ratios ?
 2. Quelle relation fonds propres et risques ?
 3. Où en sont les banques françaises ?
 4. Quelles conséquences pour les entreprises ?
 5. Quelle évolution possible du coût du crédit ?
 6. Quel comportement probable des grandes entreprises ?

- **La directive européenne de 2000**, transposée dans le droit Français par la loi NRE du 15 Mai 2001 tend à réduire les délais de paiement pour les harmoniser au sein de l'UE afin de lutter contre les retards de paiement (dont on sait qu'ils portent les défaillances d'entreprises !) et minimiser le rapport de force qui existe entre les grands donneurs d'ordres et les PME. Au niveau européen, les délais de paiement sont de plus un facteur de distorsion de concurrence entre les pays. Sur le plan macro économique on sait que la réduction simultanée des délais clients et fournisseurs conduirait à une amélioration globale de la trésorerie des entreprises et à leur moindre exposition aux risques de crédit
 1. Faut il arriver à une réglementation autoritaire sur les délais de paiement ?
 2. Faut il encourager la baisse des délais de paiement qui se négocie dans certains secteurs d'activité ?
 3. N'y a-t-il pas un risque à voir coexister cette baisse des délais et la réforme BÂLE 2 ?
 4. Quelles nouvelles solutions pour le financement d'exploitation des entreprises ?